



## Intervention sur la DHG pour les classes de SEGPA

Aux horaires prévus dans les récents textes SEGPA devraient s'additionner les 2,75 heures, soit 2 heures et 45 minutes (par division) consacrées aux enseignements complémentaires prévus dans la réforme du collège (accompagnement personnalisé et enseignements pratiques interdisciplinaires). C'est chose faite pour les divisions de 6<sup>ème</sup> et de 5<sup>ème</sup>, mais pas pour celles de 4<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup>.

En comparant les rentrées précédentes à celle-ci, les élèves de SEGPA qui bénéficiaient en Seine Saint Denis d'une grille départementale (elle fut autrefois académique) avaient 29 heures d'enseignement général en 6<sup>ème</sup>; 28h en 5<sup>ème</sup>; 24h en 4<sup>ème</sup>; 20,50h en 3<sup>ème</sup>.

La présentation que vous nous proposez ramènerait les élèves de 4<sup>ème</sup> SEGPA à 22 heures d'enseignement général + 6 heures d'enseignement professionnel quand ils avaient jusqu'à maintenant 24 h + 6h, et pour ceux de 3<sup>ème</sup> on passe de « 20,50 h + 12 » à « 19,5h + 12 ».

*(une erreur s'était glissée dans notre courrier préparatoire à ce CTSD portant à 12 heures le nombre d'heures d'enseignement professionnel en 4<sup>ème</sup>, nous nous en excusons.)*

La DHG totale « SEGPA départementale » baisse entre la R 2015 et la R 2016 (5185,3 en 2016 pour 5234,3 en 2015) alors que la capacité d'accueil progresse de 32 places. Nous demandons que les élèves de 4<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup> ne subissent pas de baisse horaire d'enseignement général et que soit appliquée la majoration de 2,75 heures pour eux aussi. Ce qui permettrait la mise en place d'une pédagogie incluant la co-intervention ou les groupes de besoin. Pour le moment les DHG des années précédentes en Seine saint Denis étaient meilleures pour les élèves de SEGPA

Comme chaque année, nous faisons remarquer que les HSA des PE (deux heures hebdomadaires) se transforment en 40,2 HSE (120,6 HSE pour les SEGPA à 3 PE et 160,8 pour les SEGPA à 4 PE). Ce calcul ne permet pas de tenir 36 réunions de deux heures de concertation-synthèse. Vous allez nous répondre que cela est dû à l'application d'un forfait qui tient compte qu'il s'agit d'une heure hebdomadaire pour les enseignants des classes de 6<sup>ème</sup> et de 5<sup>ème</sup>, et de deux heures en 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>. Nous allons donc redire que dans une SEGPA 64 élèves avec 3 PE, dans la majorité des cas, les 3 PE sont amenés à travailler sur au moins 3 divisions, souvent sur les quatre divisions. Nous serons au côté des collègues qui revendiqueront le paiement de toutes les heures de coordination qu'ils auront faites.

Point positif : le maintien de l'heure de coordination PLC en HSA, qui elle donne bien 36 HSE.

Autre point positif : l'augmentation de 32 places (2 divisions) de la capacité d'accueil totale des SEGPA.

Pour finir nous appelons notre revendication de voir 1 poste de PE par division de SEGPA.